

15 mars 1976

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains  
(Habitat) à Vancouver du 30 mai au 11 juin 1976. Délégation

- Département politique. Proposition du 20 février 1976 (annexe)  
 Département de justice et police. Co-rapport du 11 mars 1976  
 (adhésion)  
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du  
 4 mars 1976 (adhésion)  
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 8 mars 1976  
 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La Suisse participe à la conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat), qui aura lieu à Vancouver (Canada) du 31 mai au 11 juin 1976.
2. La délégation est constituée de la manière suivante:
  - M. François Pictet, ambassadeur de Suisse au Canada, chef de la délégation;
  - M. Thomas Guggenheim, directeur de l'office fédéral du logement, suppléant du chef de la délégation;
  - M. Klaus Baumgartner, chef de section à l'office fédéral du logement;
  - M. Peter Vogler, attaché de l'ambassade de Suisse au Canada.
3. Les membres de la délégation reçoivent les indemnités réglementaires pour voyages de service au Canada, MM. Pictet et Vogler aux frais du département politique, MM. Guggenheim et Baumgartner aux frais du département de l'économie publique.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 (DIO) pour exécution avec les pouvoirs
- JPD 5 (GS 3, DRP 2) pour connaissance
- FZD 9 pour connaissance
- EVD 7 (GS 5, BWV 2) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme,  
le secrétaire:

*S. M. M.*



o.713.844 - RC/es

3003 Berne, le 20 février 1976

DistribuéeAu Conseil fédéral

Habitat: Conférence des Nations Unies  
sur les établissements humains

## I

1. L'Assemblée générale de l'ONU a décidé, par sa résolution 3001 (XXVII) du 15 décembre 1972, de tenir une conférence des Nations Unies sur les établissements humains et d'accepter l'offre du gouvernement canadien d'accueillir ladite conférence. Par sa résolution 3128 (XXVIII) du 13 décembre 1973, l'Assemblée a fixé le lieu de la conférence à Vancouver et la durée de celle-ci du 31 mai au 11 juin 1976. Enfin, par sa résolution 3438 (XXX) du 9 décembre 1975, elle a demandé au secrétaire général de la conférence, M. Enrique Penalosa (Colombie), d'inviter tous les Etats à participer à la conférence. Par lettre du 9 janvier 1976 adressée au Chef du Département politique, le Secrétaire général des Nations Unies a invité notre pays à participer à Habitat, en précisant que les Etats non membres de l'Organisation contribueront également aux dépenses de la conférence. Le coût de la Conférence de Vancouver étant évalué à 1,1 million de dollars USA et la quote-part de la Suisse étant actuellement fixée à 0,82 %, la charge pour notre pays serait donc de l'ordre de 9'000 dollars, à porter au budget de 1977 du Département politique.
2. Le problème des établissements humains avait été reconnu comme prioritaire par la conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 et à laquelle notre pays a participé. Le Conseil d'administration

- 2 -

du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) - dont la Suisse est membre pour la période 1975/1977 - a voué, dès sa création, une attention particulière à l'habitat et a décidé de prendre une part active à la préparation de la Conférence de Vancouver, notamment en participant au financement des éléments "Exposition" et "Présentations audio-visuelles".

3. Par décision du 13 février 1974, vous aviez renoncé à présenter en 1976 à Vancouver des projets de démonstrations audio-visuelles dans le cadre de la Conférence Habitat, à la suite du résultat négatif de notre consultation auprès des services concernés de l'administration fédérale et des milieux privés. Il faut relever qu'à cette époque, l'organisation d'une Conférence des Nations Unies sur les établissements humains ne soulevait guère d'enthousiasme auprès des Etats industrialisés, qui considéraient alors l'environnement comme davantage axé sur la lutte contre les nuisances que sur le développement proprement dit. Depuis lors cependant, tant les pays occidentaux que ceux du bloc socialiste ont changé d'optique, aussi bien pour des raisons d'ordre politique que sous la pression d'événements de nature économique. On peut, par conséquent, admettre aujourd'hui que la participation à la Conférence de Vancouver sera quasi universelle et que cette dernière revêtira l'importance de la Conférence de Stockholm sur l'environnement.

## II

1. Dans ces conditions, il paraît souhaitable que la Suisse - fort active dans ce secteur - participe pleinement à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. A l'élément politique qui justifierait à lui seul notre présence à Vancouver s'ajoute aujourd'hui un élément économique d'importance, à savoir le brusque revirement de la conjoncture. Le net recul de la construction dans notre pays au cours de l'an dernier et la persistance de ce fait doit inciter les organes responsables

- 3 -

à vouer, plus que par le passé, un soin particulier à toute coopération internationale dans ce secteur et à adopter des mesures propres à promouvoir un regain d'activité de cette branche. Des prises de contact, en marge de la conférence, avec des cercles étrangers spécialisés dans ce domaine pourraient se révéler également fort utiles, en vue d'obtenir l'exécution de commandes hors de nos frontières.

2. Etant donné l'état des finances fédérales, la désignation d'une délégation suisse doit se fonder à la fois sur des facteurs d'efficacité et d'économie. D'après les indications fournies par le Secrétaire général, trois grandes commissions siégeront concurremment avec la conférence plénière. La commission I traitera successivement de la déclaration de principes et du programme de coopération internationale, les commissions II et III se consacreront aux recommandations concernant les mesures à prendre à l'échelon national. Nous avons, du reste, participé à l'élaboration des projets de textes qui seront soumis à la conférence. Nous pensons qu'il serait judicieux de confier la direction de la délégation à notre ambassadeur au Canada, qui profiterait d'ailleurs de son séjour à Vancouver pour faire sa visite de courtoisie aux autorités provinciales de la Colombie britannique. Pour tenir compte des restrictions d'ordre budgétaire, c'est à un membre de l'ambassade de Suisse à Ottawa qu'il appartiendrait de suivre les débats de la commission I. En revanche, il serait nécessaire que deux experts de l'administration fédérale assistent aux travaux des commissions II et III, de caractère plus technique. Le Bureau du Délégué à l'aménagement du territoire ayant renoncé à participer à la Conférence de Vancouver, il y aurait lieu d'adjoindre à la délégation deux représentants de l'Office fédéral du logement, dont les frais de déplacement seraient supportés par le Département de l'économie publique.

- 4 -

## III

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La Suisse participe à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat), qui aura lieu à Vancouver (Canada) du 31 mai au 11 juin 1976.
2. La délégation est constituée de la manière suivante :
  - M. François PICTET, ambassadeur de Suisse au Canada, chef de la délégation;
  - M. Thomas GUGGENHEIM, directeur de l'Office fédéral du logement, suppléant du chef de la délégation;
  - M. Klaus BAUMGARTNER, chef de section à l'Office fédéral du logement;
  - M. Peter VOGLER, attaché de l'Ambassade de Suisse au Canada.
3. Les membres de la délégation reçoivent les indemnités réglementaires pour voyages de service au Canada, MM. Pictet et Vogler aux frais du Département politique, MM. Guggenheim et Baumgartner aux frais du Département de l'économie publique.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

Pour co-rapport:

- au Département des finances et des douanes
- au Département de justice et police, Délégué à l'aménagement du territoire
- au Département de l'économie publique, Office du logement

Extrait du procès-verbal:

- à la Chancellerie fédérale, pour établissement des pouvoirs;
- au Département politique, Direction des organisations internationales, en 10 exemplaires;
- au Département de justice et police, Délégué à l'aménagement du territoire;
- au Département de l'économie publique, Office du logement.